

BANDITISME • Le convoyeur de fonds s'est livré à la police monégasque

Toni Musulin passe aux aveux, sans dire où est le butin

Guilhem Battut et Sandrine Briclot

Hier, au lendemain de sa reddition, Toni Musulin, le convoyeur de fonds accusé d'avoir volé 11,6 millions d'euros, a avoué les faits devant les enquêteurs lyonnais sans toutefois révéler l'endroit où il aurait caché les 2,6 millions du butin non saisis par la police. Seule certitude : il sera présenté aujourd'hui en fin de matinée au juge d'instruction et mis en examen pour « vol » et « tentative d'escroquerie ». Ce dernier chef d'accusation se rapporte à une affaire annexe, plus ancienne, concernant une fausse déclaration à l'assurance pour le vol de sa Ferrari. Xavier Richaud, le procureur de République de Lyon, a précisé qu'il allait demander le placement en détention du convoyeur. Le point sur l'affaire Musulin en cinq questions.

■ Comment s'est passée la reddition du convoyeur de fonds ?



Lundi midi, vers 12 h 45, un homme pilotant une moto, une grosse cylindrée BMW, s'est garé devant les locaux de la sûreté publique de Monaco. Les traits tirés, arborant une barbe de dix jours et tout de noir vêtu, il est entré puis s'est présenté : « Bonjour, je m'appelle Toni Musulin. » Selon le directeur de la sûreté publique monégasque, André Mulberger, les policiers présents « sont tombés des nues ». « Honnêtement, tout le monde a été surpris. Moi-même, quand on me l'a dit par la suite, j'y croyais à peine. Il était méconnaissable, très différent de son portrait qu'on a vu dans tous les médias. Il était fatigué, usé, à bout de souffle. Et visiblement désemparé. Toutefois, il était propre, il ne semblait pas avoir dormi dehors. » Une fois l'étonnement passé, les policiers ont vérifié son identité. « Il n'avait pas de faux papiers, poursuit André Mulberger. Quand ils se sont rendu compte que c'était bien lui, ils ont prévenu la police française. Et l'ont fait patienter. Il a attendu qu'on vienne le chercher. On lui a donné un sandwich, une pomme et de l'eau... » Aux alentours de 16 heures, Musulin a été conduit



Toni Musulin doit être présenté aujourd'hui au juge d'instruction. La semaine dernière, les enquêteurs avaient mis la main sur une grosse partie de son butin. Le mystère reste entier sur les 2,6 millions d'euros manquants.

jusqu'à la frontière française du Cap-d'Ail, non menotté. Là, il a été remis à la police judiciaire lyonnaise, accompagnée d'homologues lyonnais. Il est arrivé dans les locaux de la direction interrégionale de la police judiciaire (DIPJ) de Lyon à 23 heures.

■ Comment s'est déroulée sa cavale ?

À ce stade de l'enquête, difficile de répondre. Jean-François Varaldi, vice-procureur de Lyon, reconnaît hier que Musulin n'était pas « franchement décidé » à s'expliquer sur ce point, indiquant en outre que la police judiciaire ne pourrait enquêter dans les pays où le fugitif est susceptible d'avoir séjourné qu'après la délivrance d'une commission rogatoire. Parmi eux, l'Italie où, selon différentes sources policières, Musulin s'est réfugié un temps. Autres pistes à creuser : la moto que pilotait le convoyeur a été louée le 1^{er} novembre à Lyon et payée en liquide, dévoile à France Soir le procureur de Lyon, Xavier Richaud. Quant à la Ferrari, du convoyeur, elle a été retrouvée la semaine dernière... en Serbie. Autre point, selon M^{re} Christophe Cottet-Brettonnier, l'avocat de Musulin, son client « n'a pas subi de violences » et n'était « pas particulièrement marqué par sa cavale ». « C'est quelqu'un de solitaire, qui avait décidé de couper avec sa famille... » Mais les planques, l'errance, ce n'est pas pour lui. Le pense que ça a joué. Il n'est apparu soulagé de s'être rendu. »

■ Comment se comporte-t-il en garde à vue ?

Hier, aux policiers de la DIPJ de Lyon, Toni Musulin a très vite avoué être l'auteur du vol. Avant de se retirer dans le silence. De source proche de

l'enquête, le convoyeur « ne dit rien ». « Il n'est pas loquace, absolument pas coopératif. » Selon cette même source, la stratégie de Musulin semble très claire : il n'a rien à dire. Et il ne dira rien. « Son seul but était de mettre fin à sa cavale. » Un sentiment qui, s'il semble être partagé les policiers de la PJ de Lyon pour qui la reddition du convoyeur était « vraisemblablement » calculée, ne l'est pas par M^{re} Christophe Cottet-Brettonnier : « Toni Musulin est quelqu'un de responsable, il a commis un délit, pas un crime, et il a décidé de faire face à ses responsabilités. »

■ Où est l'argent manquant ?



Lorsqu'il s'est rendu à la sûreté de Monaco, Toni Musulin est arrivé les mains vides. Les 2,6 millions d'euros – sur les 11,6 millions volés à l'origine par le convoyeur – restent introuvables. Interrogé sur ce point, l'homme n'a fourni aucune explication. Plusieurs hypothèses sont dès lors envisageables. Selon Le Point, les policiers soupçonneraient le convoyeur d'avoir planqué son magot en Serbie, d'où il est originaire. Une piste que les

autorités françaises seraient en train de vérifier auprès de la police locale. Autre hypothèse, l'Italie, où Musulin aurait donc séjourné ces derniers jours. Également envisagée, l'idée que l'argent soit caché à Lyon, non loin du box où ont été retrouvés les neuf premiers millions.

■ Et maintenant, que risque-t-il ?

Selon l'article 311-3 du Code pénal, quel que soit le butin, le vol est passible d'un maximum de trois ans de prison et de 45.000 euros d'amende. Mais les peines peuvent aller jusqu'à trente ans de réclusion criminelle et 150.000 euros d'amende si les faits sont commis par ruse, en bande organisée ou avec une arme. Cependant, « pour le moment, il s'agit d'un vol simple, sans aucune circonstance aggravante, et la loi n'a pas prévu d'aggravation des peines pour un vol commis par un convoyeur de fonds », souligne Jean-François Varaldi, vice-procureur de Lyon. Concrètement, « étant donné qu'il n'a jamais été condamné auparavant, et qu'il s'est rendu, il risque très fort d'être condamné à 18 mois ferme, et de sortir de prison d'ici neuf mois avec le jeu des remises de peines », estime quant à lui M^{re} Gilles-Jean Portejoie, avocat pénaliste à Clermont-Ferrand. Sauf qu'hier, le parquet de Lyon a indiqué qu'il allait ouvrir une enquête annexe pour tentative d'escroquerie à l'assurance contre Toni Musulin, une infraction passible de cinq ans de prison qui sera jointe au dossier du vol du fourgon. L'affaire concerne sa Ferrari. Selon Xavier Richaud, Toni Musulin « l'a acquise aux enchères en 2008 pour 110.000 euros. Le paiement a été effectué par chèque. Début mai dernier, à son bord, il est parti de Croatie, direction la Serbie. Le 6 mai, il est revenu en Croatie par d'autres moyens. Deux jours plus tard, il l'a déclarée volée. »

Chez Loomis, les réactions sont partagées



« Tout ça pour ça. » Cette expression lapidaire résume bien l'atmosphère au sein de la société Loomis, groupe suédois de transports de fonds, au surlendemain de la reddition de Toni Musulin.

« Les employés sont mitigés. Ils sont à la fois contents que Toni se soit rendu. Ça montre qu'il avait une morale... Mais cette affaire a tout de même créé une tempête au sein de l'entreprise. Les employés se sont également sentis lâchés par leur direction », explique Kader Bengueche, délégué syndical CGT de la société. Pourtant, la semaine dernière, Christian Lerognon, le président de Loomis Holding avait tenu à « renouveler » toute sa « confiance » à son personnel. Les salariés attendent désormais avec impatience les explications de leur ancien collègue. « On espère qu'il a été menacé, mis sous tension par un groupuscule. On préfère se dire ça plutôt que de penser qu'il a agi par vice... Il a passé dix ans dans l'entreprise, il ne peut pas avoir un mauvais fond, on travaille en confiance dans ce métier » ajoute-t-il. Aujourd'hui, Kader Bengueche accompagne Philippe F., 47 ans, l'un des convoyeurs de fonds, présent dans le fourgon au côté de Toni Musulin le jour du vol, dans les bureaux du site de Loomis, rue Bollier à Lyon (VII^e). Depuis les faits, Didier M., 29 ans, Gilbert R. et lui ont été mis à pied à titre conservatoire. Les trois hommes devraient être fixés à l'issue de leur entretiens avec la direction sur les motifs de cette sanction. En attendant, « ils se sentent mal, abattus, peu soutenus », indique Kader Bengueche. Le syndicaliste insiste : « On réprovoce ce qu'a fait Toni. Philippe assurait le poste de "convoyeur gardé" ce jour-là, mais il n'a rien à voir avec ce qu'il s'est passé. »

N.M.